

Le Président

Pierre-Jean BONTOUX

101 allée Paul Maisonnay

26500 BOURG LES VALENCE

Mail : president@nageavecpalmes-ffessm.com

Le Directeur Technique National

Richard THOMAS

24 quai Rive-Neuve

13284 MARSEILLE CEDEX 07

Mail : dtm@ffessm.fr

Objet : Compétition des 14, 15 et 16 Mai à Aix en Provence

Mesdames et Messieurs les présidents des commissions régionales de nage avec palmes,
Mesdames et Messieurs les présidents des clubs,

Depuis plusieurs mois, nous adaptons autant que faire se peut la réglementation sportive afin de pouvoir maintenir l'activité des nageurs en élargissant notamment la liste des sportifs autorisés à s'entraîner et à participer aux compétitions aux sportifs inscrits sur les listes ministérielles et de performance fédérale (liste ci-jointe). La situation a une nouvelle fois évoluée suite à l'annulation du 4ème meeting de Montluçon et aux annonces du Président de la République du 31 mars 2021. Dans l'objectif de ne pénaliser aucun des sportifs ayant pu s'entraîner, nous avons décidé d'apporter les modifications suivantes aux règles de participation à la compétition sélective en équipe de France piscine et en collectif national U16 et Universitaire qui se tiendra à Aix en Provence les 14, 15 et 16 mai 2021:

- Tous les sportifs présents sur les listes établies par la direction technique nationale et antérieurement autorisés à participer à un meeting peuvent prendre part à cette compétition, sous réserve de s'être entraînés depuis au moins 8 semaines (voir attestation ci-jointe) pour y prendre part et d'être physiquement aptes.
- Les nageurs peuvent prendre part à l'ensemble des épreuves.
- Les temps d'engagement seront établis et modifiés comme suit :
 - Temps réalisé sur un meeting lors de la saison 2020 - 2021 si l'épreuve a été nagée cette saison
 - A défaut de temps réalisé selon le premier critère : Temps réalisé entre le dernier championnat de France ayant eu lieu (2019, championnat compris) et ce jour sur une compétition nationale ou internationale ;
 - A défaut de temps réalisé selon les deux premiers critères : Sera appliqué un temps de 59'99"99.
- La compétition est renommée : Championnat National Elite – Sélections Equipes de France.
- Ne s'agissant pas d'un championnat de France, aucun titre de champion de France ne sera décerné lors de cette compétition. Aucune cérémonie protocolaire ne sera tenue.

Nous comptons sur la pleine implication et la rigueur de chacun pour ne présenter lors de cette compétition que des nageurs entraînés et qui présenteront un test COVID antigénique ou PCR négatif de moins de 72h, obligation également applicable à l'encadrement. Il en va du sérieux et de la crédibilité de notre discipline.

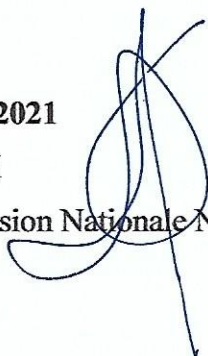
Nous restons attentifs afin de pouvoir adapter au mieux les règles si la situation venait à nouveau à évoluer et vous tiendrons informés le cas échéant.

Sportivement,

VALENCE, le 8 avril 2021

Pierre Jean BONTOUX

Président de la Commission Nationale NAP



MARSEILLE, le 8 avril 2021

Richard THOMAS

Directeur Technique National

